

MASTER SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Parcours: Réhabilitation par les Activités Physiques Adaptées
staps.edu.umontpellier.fr/departement-activites-physiques-adaptees/

Responsables pédagogiques

Alain Varray | Mélody Blais | Jean-Marc Barbin
alain.varray@umontpellier.fr | melody.blais@umontpellier.fr |
jean-marc.barbin@umontpellier.fr

SCOLARITE LICENCE - UFR STAPS

staps-master@umontpellier.fr

UFR STAPS

700 Avenue du Pic St Loup
34090 MONTPELLIER
TEL. 04.67.41.57.00



SCUIO - IP

Service commun universitaire d'information, d'orientation
et d'insertion Professionnelle

Site Centre-ville

Droit & Science Politique - Économie - AES - IPAG - MoMa - Médecine
Odontologie - Pharmacie - Maïeutique - STAPS

5 boulevard Henri IV
CS 19044
34967 montpellier cedex 2
tel. 04.34.43.32.33

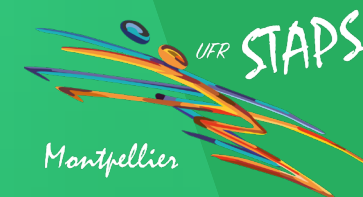
MASTER STAPS

REHABILITATION PAR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTEES

WWW.STAPS.EDU.UMONTPPELLIER.FR

STAPS

SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES



PRESENTATION

Le Master Réhabilitation par les Activités Physiques Adaptées (RAPA) est destiné à qualifier les futurs cadres en ingénierie de l'Activité Physique Adaptée (APA) dans les secteurs professionnels spécialisés, médicaux, médico-sociaux ou socio-éducatifs, et dans les structures de services aux personnes et les réseaux de santé qui travaillent dans la prise en charge des personnes présentant une déficience, une maladie chronique des personnes en situation de handicap ou à risque vis-à-vis de la santé et les personnes vieillissantes. La réhabilitation par les APA est une prise en charge globale, s'insérant dans un contexte multi-disciplinaire et visant la prévention, l'amélioration ou le maintien de l'état de santé, de la qualité de vie et la participation sociale de chaque individu, permettant aussi de limiter les coûts de santé directs et indirects. Au terme de sa formation, chaque diplômé est en capacité d'intervenir à tous les niveaux de la conception, de la supervision, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi de projets et programmes en APA auprès des publics à besoins spécifiques, des plus jeunes aux plus âgés.

OBJECTIFS

Sur la base de contenus théoriques et pratiques, touchant aux différents domaines de la connaissance de l'interface entre déficience et activité physique et/ou sportive, de la gestion de projet et de l'ingénierie de l'APA, la formation a pour but l'acquisition des compétences suivantes:

- élaboration, structuration et développement
- gestion et évaluation de projets et programmes en APA-S,
- supervision, coordination et animation des personnels,
- collaboration au sein d'équipes pluridisciplinaires,
- structuration de réseaux de relations (tutelles, partenaires...),
- valorisation de la structure par la communication sur le thème des APA
- contribution à la réalisation de protocoles de recherche et d'évaluations interne et externe
- veilles scientifique et technique.

METIERS

Les métiers visés sont ceux liés à la fonction de coordinateur, de chef de projet et/ou de chef de service. Le cadre en APA peut diriger le secteur APA au

sein d'une institution spécialisée (organisme privé, public, associatif ou fédéral), voire coordonner une équipe d'enseignants en APA-S de niveau Licence et/ou des BP sportifs. Il ou elle peut aussi être créateur d'entreprise. La fonction de cadre peut être réalisée dans une structure de prévention, de réhabilitation, de réadaptation, de réinsertion, de rééducation ou d'audit-conseil.

DOMAINES D'ACTIVITE

Secteurs institutionnels potentiels : services hospitaliers et établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR: réadaptation, réhabilitation, post-cure...), établissements médico-sociaux, socio-éducatifs et sociaux, établissements d'hébergement pour personnes âgées, dépendantes ou pas (EHPAD et EHPA), réseaux de santé (pôle santé, réseau Air+R, réseaux obésité...), associations d'intégration des personnes handicapées et fédérations sportives spécialisées (FF Handisport, FF Sport Adapté, FF EP Gymnastique Volontaire, FF EPMM Sport pour tous...), collectivités territoriales dans le cadre des politiques d'insertion et d'aide sociale, intéressées par les APA-S, entreprises sur le handicap et les activités physiques, établissements et entreprises de formation, auto-entreprises, associations, sociétés, structures intermédiaires entre les secteurs spécialisés et l'espace social ou réseaux de santé...

POURSUITE D'ETUDES

L'accès à la première année de Master est ouverte à tout étudiant de l'académie titulaire d'une licence STAPS (parcours APA fortement conseillé mais non obligatoire) ou d'un diplôme admis en équivalence ou d'une équivalence par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) accordée par la Commission ad hoc. Dans tous les cas, une expérience professionnelle avérée dans le secteur de l'APA est requise. Une connaissance satisfaisante de l'anglais et de l'informatique bureautique (C2i) est également nécessaire. A l'issue de tout Master, il est possible de poursuivre ses études en Doctorat. L'accession aux études doctorales est toutefois autorisée en fonction des résultats obtenus en Master, de l'accord d'un directeur de recherche, d'un laboratoire, d'une école Doctorale, et généralement sous condition de l'obtention d'un financement de la thèse. Dans le contexte d'un Master à orientation professionnelle forte, les conventions CIFRE (thèses en entreprise, cf. site de l'ANRT) sont particulièrement pertinentes.